

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2022

Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :

20 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 20 avril 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme PELLUAU Carole, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie (arrivée à 19 h 25), M. LESAGE Mathieu, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

Etaient absents excusés :

M. CHAMPION Pierre

Etaient absents non excusés :

M. BONZON Sébastien

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Monsieur SIMONIN Denis a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 20 / 2022

**ACQUISITION PARCELLES CONSORTS CASTAGNET – RACINE /
MAIRIE DE VERNOU**



Monsieur Patrice TARBE, Adjoint délégué à l'urbanisme expose que, suite à la division et au bornage effectués par M. Benjamin BOCQUELET - Géomètre Expert DPLG en date du 30 septembre 2021, il est apparu nécessaire que la commune de Vernou sur Brenne s'inscrive dans une démarche de régularisation.

En effet, l'axe de la portion de route - intersection de la route de la Joubardière et de la rue de Vilmier - empiète de 43 m2 sur la propriété de l'indivision Pascal CASTAGNET – Dorothee RACINE.

Une parcelle a donc été créée aux fins de régularisation, parcelle A 947.

Des échanges ont alors eu lieu avec les propriétaires afin d'évaluer le bien en vue d'une cession au profit de la commune. Une première évaluation du bien a été effectuée par les propriétaires à hauteur de 3 417 € suivie d'une proposition ferme de leur part à hauteur de 2 040 €.

La commune a refusé cette offre et soumis une contre-proposition sur la base de 1 000 €, offre acceptée par les propriétaires indivis.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle A 947, d'une contenance de 43 m2, à l'indivision CASTAGNET - RACINE au prix de 1 000 € et de confier l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier, notaire de Vernou-sur-Brenne, la commune de Vernou prenant en charge les frais afférents.
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** l'acquisition de la parcelle A 947, d'une contenance de 43 m2, à l'indivision CASTAGNET - RACINE au prix de 1 000 € et de confier l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier, notaire de Vernou-sur-Brenne, la commune de Vernou prenant en charge les frais afférents.
- **d'autoriser** Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant."

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**Madame le Maire,
Pascale DEBALLÉE**